

SDCC-PG 10-48-N

Paris, le 4 septembre 2010

SDCC

Synthèse des travaux faits et de leurs conclusions

Le cabinet a été chargé, par la ville de Clichy la Garenne, d'une analyse des coûts et de la structure des tarifs de son service de chauffage urbain, confié à la « SDCC » par voie de délégation de service public.

Les différents travaux menés, au cours des premiers mois de l'année 2010, ont abouti aux constatations et conclusions résumées ci-après.

1- La structure du tarif du service est déconnectée de celle de son coût

Le tarif du service n'est pas fixé en fonction de son coût réel, tel que constaté dans les rapports financiers du délégataire du service public. Autrement dit, il ne consiste pas à répartir ce coût sur les usagers.

La raison en est son mode forfaitaire de calcul, fixé depuis plusieurs années, ainsi que son évolution, fonction d'indices de référence.

Exemple, selon les données pour l'exercice 2008, pour ce qui concerne la charge relative aux investissements et à leur financement :

- Coût constaté :	1.693.563 €
- Tarif pratiqué :	549.060 €

2- L'analyse du coût du service

La présentation du rapport financier du délégataire du service du chauffage urbain ne permet, pas, en lecture immédiate, d'analyser la formation du coût du service. Cette analyse a été faite, de la façon suivante (pour 2007 et 2008).

	2007			2008		
	production	distribution	total	production	distribution	total
R1			8 070 478			10 855 354
R21			2 138 581			2 230 362
R22			554 462			549 060
Sous totaux			10 763 521			13 634 776
Raccordements			78 815			
Produits nets			10 842 336			13 634 776
Achats combustibles	5 813 528	0	5 813 528	7 607 607	0	7 607 607
Quotas CO ₂	-144 773	0	-144 773	-693	0	-693
Charge de financement	440 727	1 169 987	1 610 713	479 961	1 213 603	1 693 563
GER	187 927	849 197	1 037 124	191 042	1 819 882	2 010 924
Frais opérationnels	1 016 242	931 559	1 947 800	734 095	1 187 146	1 921 241
Frais généraux	607 997	245 300	853 297	661 221	309 672	970 893
Total des charges	7 921 648	3 196 044	11 117 689	9 673 234	4 530 302	14 203 535
Résultat courant			-275 353			-568 759
Provision quotas CO ₂			-453 000			453 000
Résultat affiché			-728 353			-115 759

3- L'estimation du « juste prix »

La détermination d'un « juste prix » du service du chauffage urbain nécessite de franchir les étapes suivantes.

3.1. Une analyse approfondie de la composition des coûts (tant actuellement que pour les années restantes de la délégation du service) qui ne résultera pas d'un pointage de pièces comptables mais plutôt d'une analyse technique du fonctionnement du service.

Par exemple : combien de personnels sont nécessaires pour la maintenance du réseau de distribution (ingénieur, agents de maîtrise, ouvriers...) ?

Sur cette base, il devrait être possible de fixer des « coûts d'objectif » pour l'exploitation qui s'imposeraient au délégataire en ce que celui-ci ne pourrait pas les dépasser, sauf à les prendre à sa charge.

3.2. La fixation d'un mode de répartition de ces coûts sur les usagers correspondant à une refonte de la structure du tarif.

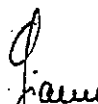
Il s'agira de déterminer une structure tarifaire correspondant à celle des coûts et à leur évolution prévisible en fonction des investissements à consentir et d'un niveau estimé convenable de leur entretien. Autrement dit, chacun des postes du tarif devra pouvoir être étayé par le coût correspondant (par exemple, les achats d'énergies seront rapprochés du « R 1 »).

A cette occasion, la question du prix à facturer pour le transport de chaleur du « LEM » devra trouver réponse : application d'une quote-part des charges de distribution d'énergie ou contrat adapté d'abonnement.

4- Contraintes et enjeux

La démarche décrite ci-dessus comporte comme contrainte la mobilisation de ressources sur ce dossier pour mener à bien, d'une part, les analyses approfondies et, d'autre part, les négociations avec le délégataire du service du chauffage urbain.

Elle comporte l'intérêt majeur d'inciter la ville, autorité organisatrice du service, à disposer des informations indispensables pour opérer les choix déterminant l'avenir du service (par exemple : utilité de conserver la production de chaleur et sous quelle forme ?).



Philippe Giami